

Renseignements que vous devrez soumettre

Lorsque vous demanderez une approbation ou un permis, vous devrez probablement fournir les renseignements suivants. Vous gagnerez du temps si vous avez ces renseignements portés de la main lorsque vous communiquerez avec les organismes concernés la page 3.

- ☞ Votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et, s'il y a lieu, votre numéro de télécopieur et votre adresse Internet.
- ☞ Une description du type de substratum qui sera couvert indiquant les pourcentages approximatifs de sable, de limon, d'argile, de roche, de gravier et de marais, etc.
- ☞ Le nom du plan d'eau et l'emplacement du site des travaux, y compris les numéros de lot et de lotissement et le nom du parc ou le nom de la section, du rang, du comté et de la municipalité.
- ☞ Une description détaillée du site des travaux, y compris une carte, un plan ou un croquis d'arpentage précisant les dimensions et l'emplacement des bâtiments existants, des structures riveraines, des limites de propriété et de la laisse de crue annuelle moyenne.
- ☞ Une description de toutes les plantes aquatiques qui seront enlevées ou recouvertes; précisez si les plantes aquatiques sont flottantes, submergées (dont les racines sont au fond mais qui ne sortent pas de l'eau) ou émergentes (dont les racines sont au fond et qui sortent de l'eau). Veuillez préciser la densité des plantes aquatiques, en précisant, par exemple, le pourcentage de fond couvert par les plantes.
- ☞ Une esquisse ou un dessin (vue du haut) de l'aire totale couverte de sable ou de gravier illustrant les rives actuelles. Si vous exécutez ces travaux conjointement avec vos voisins, il faut illustrer les travaux combinés.
- ☞ Toute information dont vous disposez au sujet de l'utilisation du site par les poissons.
- ☞ Un dessin en coupe transversale (vue latérale) montrant les profondeurs actuelles et proposées, le niveau d'eau actuel et la laisse de crue annuelle moyenne.
- ☞ Plusieurs photos du site des travaux et des rives avoisinantes, prises pendant la saison des eaux libres.

Un membre du personnel de l'organisme compétent devra peut-être se rendre sur les lieux avant de pouvoir approuver votre projet.

Travaillons ensemble pour protéger l'habitat du poisson

Contribuez à préserver la qualité de l'habitat du poisson dans nos lacs et nos cours d'eau. Communiquez avec le personnel de l'organisme compétent avant de commencer des travaux dans l'eau ou en bordure de l'eau

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir des exemplaires des feuillets d'information de la présente série, communiquez avec le bureau de district de Conservation Manitoba ou adressez-vous :



Pêches et Océans Canada
District de Winnipeg
501, University Crescent
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N6
Tél. : (204) 983-5163
Téléc. : (204) 984-2402

Pêches et Océans Canada
District de Dauphin
101 - 1st Avenue N.W.
Dauphin (Manitoba)
R7N 1G8
Tél. : (204) 622-4060
Téléc. : (204) 622-4066

Les bureaux provinciaux et fédéraux figurent dans l'annuaire sous "Gouvernement du Canada" et sous "Gouvernement du Manitoba".

This publication is also available in English.

Imprimé sur du papier de post-consommation

Version 1.0

Travaux en bordure de l'eau?

CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR SUR L'HABITAT DU POISSON ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE PLAGE

Le présent feuillet d'information fournit des renseignements sur la stabilisation des rives et les coordonnées des organismes auxquels il faut s'adresser pour obtenir une approbation gouvernementale.

La méthode d'examen des projets de travaux dans l'eau a récemment subi plusieurs changements. Ces changements sont décrits dans le premier feuillet d'information *Travaux en bordure de l'eau? Ce que vous devriez savoir sur l'habitat du poisson*. Le feuillet en question présente toute la série de feuillets d'information intitulée *Travaux en bordure de l'eau?*, qui a été conçue pour faciliter la planification de divers types de travaux de ce genre.

L'importance des rives

Le bord de l'eau constitue l'habitat de centaines d'organismes aquatiques, y compris le poisson. De nombreuses espèces de poisson y pondent leurs œufs, s'y nourrissent et s'y réfugient pour se protéger contre leurs prédateurs. La perturbation de ces régions peut menacer leur survie. Ajouter du sable sur le bord du lac ou de la rivière où se situe votre propriété peut perturber ou détruire l'habitat du poisson.

Informez-vous au sujet de la Loi sur les pêches et des autres lois

La Loi sur les pêches du gouvernement fédéral a pour but de protéger l'habitat du poisson. En vertu de cette loi, personne ne peut effectuer des travaux qui détruisent, perturbent ou détruisent l'habitat du poisson, sans l'autorisation de Pêches et Océans Canada. Cette loi interdit également de verser des substances nocives dans les eaux où vivent des poissons. Quiconque contrevient à cette loi est passible d'amendes considérables et risque l'emprisonnement. On peut en outre exiger le paiement des frais engagés pour remettre l'endroit dans son état d'origine.

Au Manitoba, la plupart des terres sous la laisse de crue annuelle moyenne sont des terres domaniales. En vertu de la Loi sur les terres domaniales du Manitoba, tous travaux ou aménagements effectués sur des terres domaniales provinciales ou sur des terres domaniales cédées bail requièrent une autorisation.

Les autres lois pouvant se rapporter à l'aménagement d'une plage sont présentées dans le feuillet d'introduction intitulé *Travaux en bordure de l'eau? Ce que vous devriez savoir sur l'habitat du poisson*.



Travaux en bordure de l'eau?

CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR SUR L'HABITAT DU POISSON ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE PLAGE



Ajout de sable en milieu aquatique

L'expérience révèle que, en règle générale, les projets d'aménagement de plages dans des zones où il n'existe pas de plage naturelle échouent. Cela est particulièrement vrai dans les régions où les vagues et les courants sont forts. Avec le temps, les plages aménagées à ces endroits sont emportées et déposées ailleurs. Le sable de la plage peut être déposé sur des propriétés voisines, en aval ou en eau profonde ou former un banc ailleurs. Les dépôts de sable peuvent se retrouver très loin de la plage originale. Avant de soumettre un projet d'aménagement ou d'agrandissement de plage, posez-vous les questions ci-dessous.



Au lieu d'aménager une plage de sable, songez à construire un quai flottant ou une plateforme pour la baignade.

Le sable risque-t-il d'être transporté par le courant, le vent, les vagues ou la glace?

L'ajout de sable perturbera-t-il ou détruira-t-il l'habitat actuel du poisson?

Si vous avez répondu « oui » ou « je ne sais pas » à l'une de ces questions, votre projet ne sera probablement pas approuvé.

Au lieu d'aménager une plage de sable sous la laisse de crue, envisagez d'autres possibilités comme celles d'ajouter du sable au-dessus de la ligne de crue pour former une plage sèche ou de construire un quai flottant ou une plateforme pour la baignade. Au lieu de mettre du sable, songez à utiliser du gros gravier pour votre plage. Ce matériau est moins susceptible d'être emporté et peut constituer un bon habitat pour le poisson.

Pratiques écologiques

En adoptant les pratiques écologiques ci-dessous, vous contribuerez à empêcher que votre plage ne nuise aux poissons ou leur habitat.

• Gardez votre plage au-dessus de la laisse de crue annuelle moyenne

Les plages aménagées au-dessus de la laisse de crue annuelle moyenne nécessitent moins voire pas du tout d'approbations. Un mur de soutènement peut s'avérer nécessaire pour empêcher la plage de s'étendre dans l'eau. Ce mur devrait généralement être au-dessus de la laisse de crue annuelle moyenne.

• Songez à la possibilité d'utiliser du gravier au lieu du sable

Il est possible que des projets de plages de gravier (ou d'un matériau plus gros) au-dessus de la laisse de crue annuelle moyenne soient approuvés, là où des projets de plage de sable seraient rejetés.

• Planifiez vos travaux de façon à éviter les périodes critiques

Les travaux dans l'eau ne devraient pas avoir lieu pendant les périodes de fraye et d'alevinage, car elles pourraient perturber le comportement de fraye. De plus, les jeunes poissons risqueraient de mourir et les œufs d'être crasés. Si vous planifiez des travaux dans l'eau, communiquez avec le bureau de district de Conservation Manitoba ou avec Pêches et Océans Canada pour déterminer le moment opportun d'entreprendre ces travaux.

• Maintenez ou préservez la végétation près des rives

Les arbustes et les arbres qui poussent en bordure des lacs et des cours d'eau sont importants. Cette végétation sert de couverture aux poissons, donne de l'ombre pour réduire le réchauffement de l'eau et est source de nourriture pour les poissons, car les insectes qui y vivent tombent dans l'eau. La végétation située près des rives est

généralement bénéfique pour la faune, car elle lui fournit notamment des sites de nidification et des lieux de refuge contre les prédateurs. De plus, la végétation bien enracinée peut aider à stabiliser le sol dans la région, ce qui réduit l'érosion. Après les travaux, il faut stabiliser le terrain pour éviter l'érosion et le remettre en végétation le plus tôt possible.

• Évitez les zones où poussent des plantes aquatiques

Les plantes aquatiques jouent un rôle important dans l'écologie des zones situées près des rives. Évitez d'y ajouter du sable. Vous aurez besoin d'une autorisation pour enlever la végétation aquatique.

• Évitez les aires de fraye et d'alevinage

Si vous pensez que votre propriété est adjacente à une aire de fraye ou d'alevinage, vous ne devriez pas ajouter de sable ou de gravier. De nombreuses espèces de poisson précieuses n'ont souvent qu'un seul site de fraye ou d'alevinage dans un plan d'eau. Toute activité menée dans l'eau près de ces sites risque de nuire au poisson et à son habitat et d'entraîner une diminution de la population de poissons dans tout le plan d'eau.

• Protégez la qualité de l'eau

Avant d'entreprendre des travaux, il faut installer un filtre à sédiments ou à limon autour de l'aire de travail. Une fois que les travaux sont terminés et que tous les sédiments se sont déposés au fond du lac, le filtre doit être retiré soigneusement. Ne travaillez que dans l'eau calme. Cela aidera à prévenir la suspension de fines particules de sédiments dans la tranche d'eau et permettra d'éviter que le filtre à limon ne soit dérangé par l'action des vagues. Il y a lieu d'inspecter quotidiennement et d'entretenir les filtres à sédiments ou à limon pour éviter la dissémination de sédiments en suspension dans les eaux adjacentes.

Contacts à des fins d'autorisation et d'obtention de permis

Si votre projet inclut l'aménagement d'une plage, consultez le tableau ci-dessous pour déterminer l'organisme avec lequel vous devez communiquer.

Si la plage...

• est aménagée sous la laisse de crue

Le premier organisme à contacter est...

Pêches et Océans Canada – Gestion de l'habitat et Conservation Manitoba – Bureau de district

• est aménagée au-dessus de la laisse de crue et sur des terres domaniales

Conservation Manitoba – Bureau de district

• est aménagée au-dessus de la laisse de crue et entièrement sur votre propriété

Il n'est pas nécessaire d'obtenir des autorisations de Pêches et Océans Canada et de Conservation Manitoba. Suivez les pratiques écologiques énumérées dans le feuillet.

• se trouve dans un parc provincial

Conservation Manitoba – Bureau de district ou Direction des parcs et des réserves naturelles, Winnipeg

• se trouve dans un port pour petites embarcations appartenant au gouvernement fédéral

Pêches et Océans Canada – Ports pour petites embarcations

Dans certains cas, vous devrez peut-être communiquer avec plus d'un organisme. Rappelez-vous que le fait d'obtenir l'approbation d'un organisme gouvernemental ne garantit pas l'approbation d'un autre. Assurez-vous d'obtenir toutes les approbations nécessaires avant de commencer vos travaux. En consultant les autorités compétentes dès le début, vous éviterez de concevoir un projet d'aménagement de plage qui ne sera pas approuvé.